

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°VI-2022-18****Séance du 6 décembre 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZKO, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E. LEFEVRE
Absents	C. DEMANTE
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à M. CHRIAA, F. RAFYQ à C. JUSZKO, D. PAUMIER à C. RABET

Secrétaire de séance : M. CHRIAAElus : 19Nombre de présents : 14Nombre de votants : 18**Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire**

Les enfants de la commune du Manoir-sur-Seine seront scolarisés à nouveau au collège de Pont de l'Arche vraisemblablement pour la rentrée scolaire 2023-2024. La commune du Manoir-sur-Seine a décidé d'intégrer le SISS.

Notre commune a, le 26 juin 2020, délibéré afin d'intégrer le SISS.

Un nouveau statut du syndicat a donc été rédigé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME** notre adhésion Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire
- **ACCEPTE** l'intégration de la commune du Manoir-sur-Seine du syndicat à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **VALIDE** le nouveau statut du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Pont de l'Arche

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY